

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1449

28 juillet 2009

### SOMMAIRE

|  |       |  |       |
|--|-------|--|-------|
| Airport International S.A. ....                                  | 69507 | MLWERT Holdings Sarl .....   | 69514 |
| Antevorte International S.à r.l. ....                            | 69511 | Mode Design Investment Company S.A.<br>.....                           | 69548 |
| Aquamax Shipping S.A. ....                                       | 69535 | Nakar S.A. ....  | 69513 |
| Bristol-Myers Squibb Luxembourg S.à r.l.<br>.....                | 69513 | Nakar S.A. ....  | 69513 |
| Carrifin S.A. ....   | 69508 | Natixis Global Associates .....  | 69522 |
| C.A.S. Services S.A. ....  | 69552 | Newcontainer Management Services S.à<br>r.l. ....                      | 69550 |
| CDPG Luxembourg Holdings S.à r.l. ....                           | 69511 | Newcontainer No. 4 (Luxembourg) Shipp-<br>ing S.à r.l. ....            | 69550 |
| CELSIUS EUROPEAN Lux 4 S.à r.l. ....                             | 69534 | New Star Global Property Management<br>(Luxembourg Five) S.à r.l. .... | 69549 |
| Classic Marine S.A. ....   | 69507 | New Star Global Property Management<br>(Luxembourg One) S.à r.l. ....  | 69520 |
| Consolidated Finance and Investment<br>Company Holding S.A. .... | 69550 | New Star Global Property Management<br>(Luxembourg Two) S.à r.l. ....  | 69515 |
| DCF Fund (II) ....   | 69509 | Nextra International Sicav .....                                       | 69512 |
| Doks S.A. ....   | 69508 | Omnium Européen d'Entreprises O.E.E.<br>.....                          | 69506 |
| Eurizon MM Collection Fund .....                                 | 69510 | Paradigm Luxembourg S.C.A. ....  | 69549 |
| European Logistics Feeder S.C.A. ....                            | 69548 | Peinture Schorn S.à r.l. ....  | 69528 |
| European Logistics Income Venture SCA<br>.....                   | 69548 | PI Europe 4 S.à r.l. ....  | 69549 |
| Europlan S.à r.l. ....   | 69523 | RC II S.à r.l. ....  | 69534 |
| Everop Square 1.B S.A. ....                                      | 69552 | RC I S. à r.l. ....  | 69534 |
| Everop Square 1 S.A. ....  | 69552 | RC I S. à r.l. ....  | 69534 |
| France Property Holdco III S. à r.l. ....                        | 69522 | RGI Co-Invest 1 S. à r.l. ....   | 69551 |
| GAA Lux S.à r.l. ....  | 69514 | RGI Co-Invest 2 S. à r.l. ....   | 69551 |
| Guile Ethical Fonds .....  | 69510 | Ribelux S.A. ....  | 69510 |
| Hansakontor I S.A. ....  | 69549 | Rockpoint Holding S.à r.l. ....  | 69523 |
| Hansakontor I S.A. ....  | 69512 | Sanope S.A. ....   | 69550 |
| Hilbert S.A. ....  | 69523 | Scandinvest S.A. ....  | 69531 |
| Homeinvest S.A.H. ....   | 69507 | SEB High Yield .....   | 69510 |
| Ideas S.A. ....  | 69551 | Société des cadres EIS S.A. ....                                       | 69506 |
| International Paper Investments (Luxem-<br>bourg) S.à r.l. ....  | 69514 | S.S.I. S.A. ....   | 69523 |
| Julius Baer Multibond .....                                      | 69511 | T.C.G. Gestion S.A. ....   | 69551 |
| Kilcullen Tesla Holding S.A. ....                                | 69552 | United Capital Controllers .....                                       | 69517 |
| Landeck S.A. Holding .....                                       | 69531 | Widem S.A. ....  | 69550 |
| Machinery Lab S.à r.l. ....                                      | 69532 | Xenon Investor SA .....  | 69544 |
| Magna Invest Corporation S.A. ....                               | 69531 |  |       |
| Mit Holding S.A. ....  | 69508 |  |       |

**Société des cadres EIS S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 5.578.025,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.693.

Conformément aux dispositions de l'article 70 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, nous avons l'honneur de vous informer:

- qu'une

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

de notre société se tiendra le 13 août 2009 à 9.30, heure locale, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a. Rapport du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
- b. Approbation du bilan, des comptes de pertes et profits et affectation des résultats au 30 novembre 2008;
- c. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
- d. Divers.

- qu'une

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

de notre société se tiendra le 13 août 2009 à l'issue de l'assemblée générale ordinaire, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a. Réélection d'une partie des membres du conseil d'administration;
- b. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;
- c. Autorisation d'acquisition d'actions propres;
- d. Constatation des cessions d'actions intervenues depuis l'assemblée générale extraordinaire du 6 février 2009;
- e. Mise en place d'une bourse privée;
- f. Modification subséquente des statuts de la Société pour les mettre en conformité avec la résolution qui précède et avec le Règlement de la Bourse, tel qu'arrêté par le conseil d'administration en date du 25 juillet 2009: notamment modification de la définition de "Filiale", insertion des définitions de Bourse, Gardien et Règlement et modification des articles 8.1., 8.2. (1), 8.5. et 13.1 des statuts de la Société.

Chaque action donne droit à une voix. Les actionnaires sont invités à participer à l'assemblée et à procéder au vote. Les actionnaires peuvent mandater par écrit une autre personne pour assister à l'assemblée et voter en leur nom. Ce mandataire ne doit pas être nécessairement un actionnaire de la société.

Pour être valables les procurations doivent arriver au siège de la société le 10 août 2009 au plus tard.

Le 25 juillet 2009.

Sur instructions du Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009089548/37.

---

**Omnium Européen d'Entreprises O.E.E., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 6.438.

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie en date du 29 juin 2009 n'ayant pu délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 28 août 2009 à 11.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Délibération et décision sur la continuité éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Référence de publication: 2009090901/755/17.

---

**Classic Marine S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 86.143.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 18 août 2009 à 09.00 heures au siège social 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décharge à donner aux administrateurs démissionnaires en cours d'exercice;
2. Nomination de deux nouveaux administrateurs;
3. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009089549/1066/15.

---

**Homeinvest S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 23.771.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra extraordinairement au siège social de la société le 17 août 2009 à 14.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation et approbation des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration.
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire aux comptes.
3. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.
4. Décision conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 sur la dissolution éventuelle de la société.
5. Affectation des résultats.
6. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
7. Elections statutaires.
8. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2009083862/21.

---

**Airport International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 37.943.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra extraordinairement au siège social de la société le 17 août 2009 à 14.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation et approbation des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration.
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire aux comptes.
3. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.
4. Affectation des résultats.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
6. Divers.

Référence de publication: 2009083863/18.

---

**Mit Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 113.998.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le vendredi 7 août 2009 à 12.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

1. Démission de Messieurs Joseph WINANDY, Koen LOZIE et de la société COSAFIN S.A., Administrateurs,
2. Quitus à leur donner pour la période du 01.01.2009 au 07.08.2009,
3. Nomination de Monsieur Riccardo MORALDI, Monsieur Andrea DE MARIA et Madame Annalisa CIAMPOLI en tant que nouveaux Administrateurs,
4. Démission de la société V.O. Consulting Lux S.A., Commissaire aux Comptes,
5. Quitus à lui donner pour la période du 01.01.2009 au 07.08.2009,
6. Nomination de Ser.Com Sàrl, en tant que nouveau Commissaire aux Comptes,
7. Transfert du siège social.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009085564/755/21.

---

**Carrifin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 75.699.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le vendredi 7 août 2009 à 15.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009085578/755/18.

---

**Doks S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 114.293.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le vendredi 7 août 2009 à 11.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

1. Démission de Messieurs Jean QUINTUS, Joseph WINANDY et de la société COSAFIN S.A., Administrateurs,
2. Quitus à leur donner pour la période du 01.01.2009 au 07.08.2009,

3. Nomination de Monsieur Riccardo MORALDI, Monsieur Andrea DE MARIA et Madame Annalisa CIAMPOLI en tant que nouveaux Administrateurs,
4. Démission de la société V.O. Consulting Lux S.A. Commissaire aux Comptes,
5. Quitus à lui donner pour la période du 01.01.2009 au 07.08.2009,
6. Nomination de Ser.Com Sàrl, en tant que nouveau Commissaire aux Comptes,
7. Transfert du siège social.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009085582/755/21.

---

**DCF Fund (II), Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 86.729.

The shareholders of DCF Fund (II) are invited to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of shareholders to be held at the registered office of the Company on 5 August 2009 at 12.00 a.m. to vote on the following agenda:

*Agenda:*

1. Approval of the management's report and of the independent auditor's report for the accounting year ended 31 December 2008;
2. Approval of the audited financial statements for the accounting year ended 31 December 2008;
3. Appropriation of net results;
4. Discharge to the directors in respect of the execution of their mandates for the accounting year ended 31 December 2008;
5. Composition of the board of directors;
6. Re-election of the independent auditor;
7. Miscellaneous.

*Voting*

The Annual General Meeting may validly deliberate without any quorum requirement. Resolutions on the agenda of the Annual General Meeting will be passed if approved by a simple majority of the shares represented.

*Participation to the Meeting*

In order to be admitted to the Annual General Meeting and vote on the items listed in the agenda, the shareholders of DCF Fund (II) holding their shares in bearer form through the securities account of their credit institution or authorized financial intermediary (bearer shares in dematerialized book entry form) must produce a certificate issued by ING Luxembourg, Danske Capital, Sampo Bank, Plc, or any other relevant financial intermediary confirming (i) the number and class(es) of shares held by such person and (ii) confirming that such shares are blocked until the proposed date of the Annual General Meeting.

Holders of shares issued in registered form shall be permitted to participate to the Annual General Meeting and vote on the items listed in the agenda provided that their identity appear in the register of shareholders of the Company as of the day of the Annual General Meeting.

If you cannot attend the Annual General Meeting personally, but would like to be represented, please be informed that proxy forms are available at the registered office of the Company, 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

The proxy forms, together with the certificate issued by the relevant financial institution concerning bearer shares in dematerialized book entry form, have to be returned by fax to the attention of Ms Kathy Marchione at (+352) 47 11 01 no later than two business days by 12.00 a.m. Luxembourg time before the day scheduled for the Annual General Meeting, i.e. by Monday 3 August 2009 at 12.00 a.m.. The original of such documents are to be sent to the registered office of the Company at the above mentioned address.

*By order of the Board of Directors.*

Référence de publication: 2009086079/1005/41.

---

**Ribelux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 59, Duarrefstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 97.029.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra en date du *04 août 2009*, à 14 heures en l'étude du notaire Pierre PROBST, sis à L-9087 Ettelbruck, Place de l'Hôtel de Ville 2.

L'ordre du jour est fixé comme suit :

*Ordre du jour:*

1. Décision de mettre la société "RIBELUX S.A." en liquidation;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Démission avec décharge des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
4. Divers.

Les propriétaires des actions au porteur sont priés de se munir de leur(s) titre(s), ou le cas échéant, d'une procuration en bonne et due forme.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009086972/19.

---

**Eurizon MM Collection Fund, Fonds Commun de Placement.**

Le Règlement de Gestion du fonds commun de placement de droit luxembourgeois à compartiments multiples, EURIZON MM COLLECTION FUND, signé par la société de gestion EURIZON CAPITAL S.A., avec siège social à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, n. RC B 28.536, a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURIZON CAPITAL S.A.

Jérôme Debertolis

*Head of Legal & Finance*

Référence de publication: 2009083491/13.

(090103668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

---

**SEB High Yield, Fonds Commun de Placement.**

Sondervermögen, verwaltet von der SEB Asset Management S.A., mit Sitz in 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 28.468.

Das Sonderreglement des SEB HighYield (Stand: Juni 2009) wurde beim Handelsregister hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SEB Asset Management S.A.

*Verwaltungsgesellschaft*

Unterschriften

Référence de publication: 2009088818/12.

(090098185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

---

**Guile Ethical Fonds, Fonds Commun de Placement.***Auflösung*

Gemäß Beschluss des Verwaltungsrates der Hauck Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A. vom 13. März 2006 wurde das Sondervermögen GUILLE ETHICAL FONDS zum 13. März 2006 geschlossen, da kein Geld in den Fonds geflossen ist.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, im Juli 2009.

*Für den Verwaltungsrat*

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Référence de publication: 2009090900/1346/11.

---

**Julius Baer Multibond, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 32.187.

I. Le Conseil d'Administration a pris note de la démission de M. Fabrice VALLAT en tant qu'administrateur de la sicav en date du 6 mars 2009.

II. Le Conseil d'Administration qui s'est tenu en date du 10 juin 2009 a décidé de coopter avec effet au 10 juin 2009, Monsieur Andrew HANGES en remplacement de Monsieur Daniel KORNMANN, démissionnaire en date du 10 juin 2009.

De ce fait, le Conseil d'Administration se compose de la façon suivante:

M. Freddy BRAUSCH

Etude Linklaters Loesch, 35, avenue J.F. Kennedy, L-1855 LUXEMBOURG

M. Andrew HANGES

GAM London Limited, 12St. Jame's Place, GB-LONDON SW 1A 1NX

M. Martin JUFER

Julius Baer Investment Funds Services Ltd., Hohlstrasse 602, CH-8010 ZÜRICH

M. Jean-Michel LOEHR

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 ESCH-SUR-ALZETTE

M. Martin VOGEL

7, Geduldweg, CH-8810 HORGEN

jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en octobre 2009.

*Pour Julius Baer Multibond*

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009087591/29.

(090103622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

**CDPG Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.717.

RECTIFICATIF

Suite à une erreur reportée sur la notification enregistrée le 26 juin 2009 sous la référence L090092715.05 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, veuillez prendre note que M. Robert van't Hoeft, ayant son adresse professionnelle le 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, est né le 13 janvier 1958 (et non le 13 février 1958) à Schiedam, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CDPG Luxembourg Holdings S.à r.l.

Marco Weijermans

Gérant

Référence de publication: 2009087533/17.

(090103403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

**Antevorte International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 114.712.

Il résulte que les associés mentionnés ci-dessous ont changé d'adresse et demeurent actuellement respectivement aux adresses suivantes:

- Waldemar Skwara: 200, route d'Arlon, L-8010 Strassen, (Grand-Duché de Luxembourg)

- Stephen Hutchings: 2, Oak Mount, Rossendale, GB-BB4 6SH Lancashire (United Kingdom).

Fait à Luxembourg, le 15/06/2009.

Waldemar Skwara

Gérant unique

Référence de publication: 2009087545/14.

(090103588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

---

**Nextra International Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 51.690.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale tenue le 27 avril 2009 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg*

*Quatrième Résolution*

L'assemblée renouvelle le mandat des administrateurs et du Réviseur d'entreprise pour une période d'un an. Ces mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

*Conseil d'Administration:*

Andrea Cecchini, Administrateur et président du Conseil d'Administration

Eurizon Capital SpA SGR, Via Visconti di Modrone 11, 15, I-20122 Milano

Marco Avoledo, Administrateur

Eurizon Capital SGR S.p.A., Piazzale Cadorna 3, I-20123 Milano

Paolo Baessato, Administrateur

Intesa Sanpaolo SpA, Piazza della Scala 6, I-20121 Milano

Jerôme DeBertolis, Administrateur

Eurizon Capital SA, 9-11 rue Goethe, L-1637 Luxembourg

*Réviseur d'entreprises*

Ernst & Young S.A., 7, parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Les mandats des administrateurs et du réviseur prendront fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour extrait conforme

Nextra International Sicav

Sanpaolo Bank S.A.

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009087542/28.

(090104224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

---

**Hansakontor I S.A., Société Anonyme Soparfi.**

**Capital social: EUR 40.000,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.218.

*Auszug Entschluss des Verwaltungsrats vom 20. Mai 2009*

Der Verwaltungsrat der GESELLSCHAFT beschließt die Mandatsniederlegung mit Wirkung zum 20. Mai 2009 von Herr Alexander Mayer-Groth, als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft anzunehmen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, 20. Mai 2009.

*Für die Gesellschaft*

HANSAKONTOR I S.A.

Edouard Georges / François Georges

*Verwaltungsratsmitglied / Verwaltungsratsmitglied*

Référence de publication: 2009087540/17.

(090103566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

---



**Nakar S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 85.972.

—  
*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2009*

Les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de VO Consulting Lux S.A. en sa qualité de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Group Sàrl  
Domiciliaire  
Signatures

Référence de publication: 2009087538/15.

(090104018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

---

**Nakar S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 85.972.

—  
*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2008*

Les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat des administrateurs Halsey Group Sàrl, Halsey Sàrl et Financial Administrators Limited jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Group Sàrl  
Domiciliaire  
Signatures

Référence de publication: 2009087537/16.

(090104007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

---

**Bristol-Myers Squibb Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 8.990.175.925,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 89.589.

—  
Suite aux résolutions de l'associé unique en date du 24 juin 2009 de la société Bristol-Myers Squibb Luxembourg S.à r.l. les décisions suivantes ont été prises:

1. Nomination du nouveau Gérant A suivant pour une durée déterminée à compter du 24 juin 2009 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en 2009:

Monsieur John Anthony Lawrence, né le 23 mars 1963 dans l'état de Californie, Etats-Unis, demeurant à C/ Saliente Urb. Montealina 175, Pozuelo de Alarcon, 28223 Madrid, Espagne, en qualité de Gérant A de la société.

2. Nomination du nouveau Gérant B suivant pour une durée déterminée à compter du 24 juin 2009 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en 2009:

Monsieur Robert van't Hoef, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas, demeurant au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de Gérant B de la société.

3. Démission du Gérant B suivant en date du 24 juin 2009:

Monsieur Frank Welman, né le 21 septembre 1963 à Heerlen, Pays-Bas, demeurant au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de Gérant B de la société.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la Société est comme suit:

M. John Anthony Lawrence, Gérant A  
M. Gary Lewbel, Gérant A  
M. Brian O'Grady, Gérant A

M. Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, Gérant B

M. Martinus Weijermans, Gérant B

M. Robert van't Hoeft, Gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bristol-Myers Squibb Luxembourg S.à r.l.

Patrick van Denzen

Gérant B

Référence de publication: 2009087527/32.

(090103427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

**MLWERT Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.602.

Il résulte des décisions prises par les Associés de la Société en date du 28 juin 2009:

1. Démission de Mr. Cédric Gabilla de ses fonctions de Gérant de la Société avec effet au 15 juin 2009.

2. Election des nouveaux Gérants de catégorie A pour une durée indéterminée à partir du 15 juin 2009:

- Mr Mark Fenchelle né le 14 janvier 1962 à Londres, Royaume-Uni, demeurant professionnellement à 2, King Edward Street, Londres EC1A 1HQ, Royaume-Uni.

- Mme Janina Messinger, né le 12 mars 1978 à Nastätten, Allemagne, demeurant professionnellement à 2, King Edward Street, Londres EC1A 1HQ, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MLWERT Holdings SARL

Signature

Référence de publication: 2009087524/18.

(090103513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

**GAA Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 142.988.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009087523/11.

(090103644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

**International Paper Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.803.352.900,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 90.703.

Suite aux résolutions de l'associé unique en date du 3 juin 2009 de la société International Paper Investments (Luxembourg) S.à r.l. les décisions suivantes ont été prises:

- Démission des Gérants B suivants en date du 16 juin 2009:

Madame Kathleen Weston, né le 28 juin 1959 à Pennsylvania en Etats Unis D'Amérique, demeurant à 166 Chaussée de la Hulpe, B-1170, Bruxelles, Belgique en qualité de Gérant B de la Société

- Démission des Gérants B suivants en date du 16 juin 2009:

Madame Sharon R. Ryan, né le 15 mars 1959 à Pennsylvania en Etats Unis D'Amérique, demeurant à 6400 Poplar Avenue, 38197 Memphis, Tennessee, Etats Unis D'Amérique, en qualité de Gérant B de la Société.

- Nomination des Gérants B suivants pour une durée indéterminée à compter du 16 juin 2009:

Monsieur Greg C. Gibson, né le 8 août 1960 à Missouri en Etats Unis D'Amérique, demeurant à 166 Chaussée de la Hulpe, B-1170, Bruxelles, Belgique, en qualité de Gérant B de la Société.

Monsieur Dwight Hugh van Inwegen, né le 23 septembre 1964 à New York en Etats Unis D'Amérique, demeurant à 166 Chaussée de la Hulpe, B-1170, Bruxelles, Belgique, en qualité de Gérant B de la Société.

Monsieur Jean-Marc H. A. Servais, né le 29 juin 1968 à Etterbeek en Belgique, demeurant à 166 Chaussée de la Hulpe, B-1170, Bruxelles, Belgique, en qualité de Gérant B de la Société.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Manacor (Luxembourg) S.A., Gérant A
- Monsieur Franciscus Willem Joséphine Johannes Welman, Gérant A
- Monsieur Robert J. Grillet, Gérant B
- Madame Kristien F.M Kaelen, Gérant B
- Monsieur Errol A. Harris, Gérant B
- Madame Mary A. Laschinger, Gérant B
- Monsieur Greg C. Gibson, Gérant B
- Monsieur Dwight Hugh van Inwegen, Gérant B
- Monsieur Jean-Marc H. A. Servais, Gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

International Paper Investments (Luxembourg) S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2009087525/38.

(090103435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

**New Star Global Property Management (Luxembourg Two) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 114.059.

In the year two thousand and nine, on the nineteenth day of June.

Before us, Maitre Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

New Star Global Property Management (Luxembourg One) S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 114068 (the "Sole Shareholder"),

duly represented by Mr Regis Galiotto, "jurist", residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be registered therewith.

Such appearing party is the Sole Shareholder of New Star Global Property Management (Luxembourg Two) S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 114059 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, on January 31<sup>st</sup> 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 842, on April 27<sup>th</sup> 2006, modified the last time by the Undersigned notary on 15<sup>th</sup> February 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 959 on 18 April 2008.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

*First Resolution*

The Sole Shareholder decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of three hundred ninety two thousand euro (EUR 392,000), so as to raise it from its current amount of three million six hundred fifty-five thousand two hundred seventy-five euro (EUR 3,655,275) to four million forty seven thousand two hundred seventy five euro (EUR 4,047,275), through the issuance of fifteen thousand six hundred eighty (15,680) new shares of the Company with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

All of the fifteen thousand six hundred eighty (15,680) shares of the Company have been subscribed by the Sole Shareholder at a total subscription price of three hundred ninety two thousand euro (EUR 392,000).

The shares subscribed are fully paid up in cash by the Sole Shareholder, so that the cash contribution of three hundred ninety two thousand euro (EUR 392,000) is as of now at the disposal of the Company, as it has been proved to the Undersigned notary.

The cash contribution of three hundred ninety two thousand euro (EUR 392,000) is entirely allocated to the share capital of the Company.

#### *Second resolution*

As a consequence of the above resolution, article five first paragraph of the articles of incorporation of the Company is amended and now read as follows:

" **Art. 5. First paragraph.** The subscribed share capital is set at four million forty seven thousand two hundred seventy five euro (EUR 4,047,275) represented by one hundred sixty one thousand eight hundred ninety one (161,891) corporate units with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each."

#### *Estimation of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about 2,000.- Euros.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understand English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing party in Luxembourg, who is known to the notary, by his surnames, first names, civil status and residences, have signed together with the notary the present original deed.

Whereof done in Luxembourg, on the day said.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg),

A comparu:

New Star Global Property Management (Luxembourg One) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 114068 (l'"Associé Unique"),

Ici représentée par Mr Regis Galiotto, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'Associé Unique de NEW STAR GLOBAL PROPERTY MANAGEMENT (Luxembourg Two) S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 114059, constituée par acte de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg) du 31 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 842 en date du 28 octobre 2006, les statuts ont été modifiés la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 15 février 2008, publié au Mémorial C sous le numéro 959 en date du 18 avril 2008.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cent quatre-vingt douze mille euros (EUR 392.000) de manière à porter le capital social de son montant actuel de trois millions six cent cinquante-cinq mille deux cent soixante-quinze euros (EUR 3.655.275) à un montant de quatre million quarante-sept mille deux cent soixante-quinze euros (EUR 4.047.275) par l'émission de quinze mille six cent quatre-vingts (15.680) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

L'intégralité des quinze mille six cent quatre-vingts (15.680) parts sociales nouvelles a été souscrite par l'Associé Unique pour un prix total de trois cent quatre-vingt-douze mille euros (EUR 392.000).

Les parts sociales souscrites sont entièrement payées en espèces par l'Associé Unique, de telle sorte que l'apport en espèces de trois cent quatre-vingt douze mille euros (EUR 392.000) est désormais à la disposition de la Société, ce point ayant été prouvé au notaire soussigné.

L'apport en espèces de trois cent quatre-vingt-douze mille euros (EUR 392.000) est affecté entièrement au capital social de la Société.

#### *Deuxième résolution*

A la suite de la résolution précédente le premier paragraphe de l'article cinq des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Premier paragraphe.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à quatre million quarante-sept mille deux cent soixante-quinze euros (EUR 4.047.275) représenté par cent soixante-un mille huit cent quatre-vingt-onze (161.891) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune."

*Évaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital social, s'élève à environ 2.000,- Euros

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française, étant entendu qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au comparant, connu par le notaire instrumentaire, par ses nom, prénom, état civil, ledit comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 26 juin 2009. Relation: LAC/2009/24882. Reçu soixante-quinze euros (75,-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03.07.09.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009086888/211/106.

(090103992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

**United Capital Controllers, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.052.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth of June.

Before Us M<sup>e</sup> Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company UNITED CAPITAL CONTROLLERS", established and having its registered office in L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 116052, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of M<sup>e</sup> André-Jean-Joseph SCHWACHGEN, notary then residing in Luxembourg, on the 26<sup>th</sup> of April 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1305 of the 6<sup>th</sup> of July 2006.

The meeting is presided by Mr Christian DOSTERT, private employee, professionally residing in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Guy LUDOVISSY, lawyer, professionally residing in L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Dissolution of the Company and decision to put it into voluntary liquidation (liquidation volontaire);
  2. Appointment of the public limited company "Fiduciaire Treuconsult S.A.", established and having its registered office in L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 135196, as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the "Liquidator");
  3. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
  4. Discharge of the directors and the auditor of the Company for the performance of their respective mandates.
  5. Miscellaneous.
- B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.
- C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the extraordinary general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides, with immediate effect, to dissolve the Company and to put it into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

*Second resolution*

The meeting decides to appoint the public limited company "Fiduciaire Treuconsult S.A.", established and having its registered office in L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 135196, as liquidator (the "Liquidator") (liquidateur) of the Company.

*Third resolution*

The meeting decides to confer to the Liquidator the broadest powers as set out in articles 144 and following of the coordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law").

The meeting also decides to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the Shareholders. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

*Fourth resolution*

The meeting decides to grant a full discharge to the directors and the auditor for the performance of their respective mandates until the date hereof.

The meeting decides to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the managers of the Company for the period beginning at the date of the incorporation of the Company and ending at the date hereof, to waive any claim which the Company may have against the managers of the Company arising as a result of their management of the Company, and to grant them discharge for the accomplishment of their respective mandates until the date hereof."

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately seven hundred and fifty Euros.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the said appearing persons signed together with Us the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq juin.

Par devant Nous Maître SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "UNITED CAPITAL CONTROLLERS", établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 116052, (la "Société"), constituée suivant acte

reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 26 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1305 du 6 juillet 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Guy LUDOVISSY, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire.
2. Nomination de la société anonyme "Fiduciaire Treuconsult S.A.", établie et ayant son siège social à L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 135196, en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur).
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société.
4. Décharge accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs.
5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide, avec effet immédiat, de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer la société anonyme "Fiduciaire Treuconsult S.A.", établie et ayant son siège social à L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 135196, en tant que liquidateur (le Liquidateur) de la Société.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

L'assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les gérants de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour. L'assemblée

renonce à son droit d'exercer tout recours à rencontre des gérants pour tout acte accompli dans le cadre de leurs mandats respectifs et leur accorde décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connu dus notaire par leurs noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT - LUDOVISY - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 1 juillet 2009. Relation GRE/2009/2334. Reçu soixante quinze euros 75 EUR

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 3 juillet 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009086892/231/160.

(090103953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

**New Star Global Property Management (Luxembourg One) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 114.068.

In the year two thousand and nine, on the nineteenth day of June.

Before us, Maitre Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

New Star Global Property Management (Bermuda) Limited a company with registered office at Bermuda, HM 11 Hamilton, 31, Queen Street registered with the registrar Companies Register under number 37846 (the "Sole Shareholder"),

duly represented by Mr Regis Galiotto, "jurist", residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be registered therewith.

Such appearing party is the Sole Shareholder of New Star Global Property Management (Luxembourg One) S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 114068 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, on January 31<sup>st</sup> 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 842, on April 27 2006, modified the last time by the Undersigned notary on 15<sup>th</sup> February 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 959 on 18 April 2008.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

*First Resolution*

The Sole Shareholder decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of three hundred ninety-two thousand two hundred euro (EUR 392,200), so as to raise it from its current amount of four hundred fifty-six thousand one hundred twenty-five euro (EUR 456,125) to eight-hundred forty-eight thousand three-hundred twenty-five euro (EUR 848,325), through the issuance of fifteen-thousand six-hundred sixty-eight (15,688) new shares of the Company with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

All of the (15,688) shares of the Company have been subscribed by the Sole Shareholder at a total subscription price of three hundred ninety-two thousand two hundred euro (EUR 392,200).

The shares subscribed are fully paid up in cash by the Sole Shareholder, so that the cash contribution of three hundred, ninety-two thousand two hundred euro (EUR 392,200) is as of now at the disposal of the Company, as it has been proved to the Undersigned notary.



The cash contribution of euro three hundred ninety-two thousand two hundred (EUR 392,200) is entirely allocated to the share capital of the Company.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, article six first paragraph of the articles of incorporation of the Company is amended and now read as follows:

" **Art. 5. First paragraph.** The subscribed share capital is set at eight-hundred forty-eight thousand three-hundred twenty-five euro (EUR 848,325) represented by thirty-three thousand nine-hundred thirty three (33,933) corporate units with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each."

*Estimation of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about 2,000.- Euros.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understand English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing party in Luxembourg, who is known to the notary, by his surnames, first names, civil status and residences, have signed together with the notary the present original deed.

Whereof, done in Luxembourg, on the day said.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg),

A comparu:

New Star Global Property Management (Bermuda) Limited, une société avec siège social au Bermuda, HM 11 Hamilton, 31, Queen Street, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro 37846 (l'"Associé Unique"),

Ici représentée par Mr Régis Galiotto, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'Associé Unique de NEW STAR GLOBAL PROPERTY MANAGEMENT (Luxembourg One) S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 114068, constituée par acte de M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg) du 31 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 842 en date du 28 octobre 2006, les statuts ont été modifiés la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 15 février 2008, publié au Mémorial C sous le numéro 959 en date du 18 avril 2008.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

*Première Résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cent quatre-vingt-douze mille deux cent euros (EUR 392,200) de manière à porter le capital social de son montant actuel de quatre cent cinquante six mille cent vingt-cinq euros (EUR 456,125) à un montant de huit cent quarante huit mille trois cent vingt cinq euros (EUR 848,325) par l'émission de quinze mille six cent quatre-vingt huit (15,688) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

L'intégralité des quinze mille six cent quatre-vingt-huit (15,688) parts sociales nouvelles a été souscrite par l'Associé Unique pour un prix total de trois cent quatre-vingt-douze mille deux cent euros (EUR 392,200).

Les parts sociales souscrites sont entièrement payées en espèces par l'Associé Unique, de telle sorte que l'apport en espèces de trois cent quatre-vingt-douze mille deux cent euros (EUR 392,200) est désormais à la disposition de la Société, ce point ayant été prouvé au notaire soussigné.

L'apport en espèces de trois cent quatre-vingt-douze mille deux cent euros (EUR 392,200) est affecté entièrement au capital social de la Société.

*Deuxième résolution*

A la suite de la résolution précédente le premier paragraphe de l'article five des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Premier paragraphe.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à huit cent quarante huit mille trois cent vingt cinq euros (EUR 848,325) représenté par trente-trois mille neuf cent trente-trois (33,933) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune."

*Évaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital social, s'élève à environ 2.000.- Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française, étant entendu qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au comparant, connu par le notaire instrumentaire, par ses nom, prénom, état civil, ledit comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 26 juin 2009. Relation: LAC/2009/24881. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03.07.09.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009086889/211/104.

(090103978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

**France Property Holdco III S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 136.755.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2009, l'actionnaire unique de la société à responsabilité limitée, 'France Property Holdco III S.à r.l.', a pris les résolutions suivantes:

- Accepté les démissions d'Edouard Richard de Soultrait et d'Ignacio Uriz Millan de leur poste de gérant de la société avec effet au 18 juin 2009;

- Nommé aux postes de gérants, avec effet au 18 juin 2009 et pour une durée illimitée:

\* Anthony Guerard, né le 08 janvier 1970 à La Celle-Saint-Cloud, France,

\* Nicholas Holford, né le 05 février 1973 à Suresnes, France,

demeurant au 170, Place Henry Regnault, F-93043 Paris La Défense Cedex.

Luxembourg, le 29 juin 2009.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2009086929/18.

(090103681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

**Natixis Global Associates, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 115.843.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de Natixis Global Associates (la "Société") en date du 23 avril 2009*

Le 23 avril 2009, le Conseil d'Administration de la Société a décidé de nommer les personnes suivantes en tant que délégués à la gestion journalière de la Société, avec le titre de "directeurs généraux", pour une durée indéterminée:

- Hervé Guinamant
- Fabrice Chemouny
- Laurent Raynel
- Susan Tobin
- Jason Trépanier

L'adresse professionnelle de Madame Tobin et de Messieurs Guinamant, Chemouny et Trépanier se situe au 21, Quai d'Austerlitz, F-75013 Paris. L'adresse professionnelle de M. Raynel se situe au 51 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 juin 2009.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2009086931/21.

(090103663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

---

**Rockpoint Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 123.959.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009086930/10.

(090103824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

---

**Europlan S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5550 Remich, 22, rue de Macher.

R.C.S. Luxembourg B 37.597.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009086934/10.

(090103817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

---

**Hilbert S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8436 Steinfort, 60, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 60.380.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009086935/10.

(090103815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

---

**S.S.I. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 146.978.

---

STATUTS

L'an deux mil neuf

Le trente juin;

Par devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de l'établissement de droit italien "S.S.I. SRL, ayant son siège social à Strada Statale del Santo 88 Cap 35010 CADONEGHE (PD) Italie, constituée en date du 27 décembre 1993, inscrite au CCIAA/REA sous le n. PD/277815.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian FISCHBACH, salarié, demeurant à Noertzange;

Le président désigne comme secrétaire Madame Laurence BARDELLI, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg;

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Laurence BARDELLI, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg;

Les associés présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre de parts possédées ont été portées sur une liste de présence, signée par les associés présents et par les mandataires de ceux-ci représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des associés représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1) Ratification de la décision prise par l'assemblée générale des actionnaire en date du 15 avril 2009 de transférer le siège statutaire et administratif de Cadoneghe (PD) Italie, Strada del Santo n. 88 à L-1510 Luxembourg 38, avenue de la Faïencerie sans que ce transfert ne donne lieu à la constitution d'une nouvelle société avec perte de la personnalité juridique et adoption par la société de la nationalité luxembourgeoise.

2) Transformation de la forme juridique dans une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination de "S.S.I. S.A."

3) Changement de l'objet social de la société.

4) Augmentation du capital social de la société à concurrence de vingt mille six cents EUR (20.600 -EUR) pour le porter de son montant actuel de dix mille quatre cents EUR (10.400 EUR) à trente et un mille euros (31.000.-EUR) par la création et l'émission de 20.600 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les action existantes à libérer intégralement par des versements en espèces.

Souscription et libération par:

BANO Claudio, né le 4 février 1961 à Campodarsego (Italie), domicilié à Campodarsego (Italie) en Rue Marcello n. 34, pour dix sept mille cinq cent dix (17.510) actions nouvelles

BANO Romeo, né le 10 octobre 1938 à Campodarsego (Italie), domicilié à Campodarsego (PD) en Rue Marcello n. 32, pour mille trente (1.030) actions nouvelles

SPOLAORE Maria, née le 24 mars 1962 à Cadoneghe (Italie), domicilié à Campodarsego (Italie) en Rue Marcello n. 34, pour mille trente (1.030) actions nouvelles

COLETTI Giancarla, née le 01 janvier 1939 à Campodarsego (Italie), domicilié à Campodarsego (Italie) en Rue Marcello n. 32, pour mille trente (1.030) actions nouvelles

5) Refonte des statuts de la société pour les adapter à la législation luxembourgeoise.

6) Nomination des administrateurs et du commissaire aux comptes

7) Fixation de la durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes

8) Fixation de l'adresse de la société.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée constate le transfert du siège social, statutaire et administratif de l'établissement de 35010 CADONEGHE (Italie) à Luxembourg et décide d'adopter la forme juridique d'une société anonyme de droit luxembourgeois.

Par cette transformation de l'établissement en une société anonyme, aucune nouvelle société n'est créée. La société anonyme est la continuation de l'établissement tel qu'il a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de cette société.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet de la société qui sera dorénavant libellé comme suit:

"La société a pour objet:

a) l'activité de services conçus pour faire de l'analyse, les études de marché, la consultation, dans le seul domaine que le droit ne réserve pas à la compétence des associations professionnelles, et de la recherche et la formation du personnel, le tout dans le secteur des générateurs, des chaudières, avec l'utilisation de combustibles traditionnels et non, les installations et les équipements pour le chauffage et la climatisation, de générateurs d'air chaud, de système d'échappement, des silos et séchoirs et des broyeurs, des machines et des systèmes pour le recyclage et l'écologie, l'exercice direct de la recherche et l'expérimentation, et pour le compte de sociétés commettants, contrôlées, affiliées, filiales ou liées à des rapports étroits et durables, l'acquisition et la vente, en propriété et en utilisation, selon les contrats de vente, de licence, de subvention, de participation conjointe, des coentreprises, des franchises et autres droits de propriété industrielle et

intellectuelle, concernent les marques, les brevets, les dessins, les inventions, les logiciels, les savoir-faire et similaire, relativement à l'ensemble ci-dessus;

b) le recrutement de mandats avec et sans représentation, et de l'activité de entremise, promotion, le marketing et la publicité des installations, systèmes, équipements et matériels visés à l'alinéa précédent;

c) le commerce, l'importation, l'exportation et la location, même avec des pays étrangers, l'étude et la conception des générateurs de chaudières, avec l'utilisation de combustibles traditionnels et non, des installations et des équipements de chauffage et de la climatisation, de générateurs d'air chaud, de système d'échappement, des silos et séchoirs, des broyeurs, des machines et des systèmes de recyclage et l'écologie;

La société, de plus, a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opération généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier, organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques, financières ou immobilières, en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

La Société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des biens immobiliers, dans tout le territoire mondial, et des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. La Société peut emprunter et accorder à des sociétés tout concours, prêt, avances ou garanties. Elle peut également prendre et consentir toutes hypothèques, gages ou autres nantissements afin de garantir ces emprunts, concours, prêts ou avances.

La société peut ouvrir des succursales à l'intérieur ou à l'extérieur du pays."

#### *Troisième résolution*

Augmentation du capital social de la société à concurrence de vingt mille six cent EUR (20.600 EUR) pour le porter de son montant actuel de dix mille quatre cent EUR (10.400 EUR) à trente et un mille euros (31.000,- EUR) par la création et l'émission de 20.600 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les action existantes à libérer intégralement par des versements en espèces.

Souscription et libération par:

BANO Claudio, né le 04 février 1961 à Campodarsego (Italie), domicilié à Campodarsego (Italie) en Rue Marcello n. 34, déclare souscrire dix sept mille cinq cent dix (17.510) actions nouvelles;

BANO Romeo, né le 10 octobre 1938 à Campodarsego (Italie), domicilié à Campodarsego (Italie) en Rue Marcello n. 32, déclare souscrire mille trente (1.030) actions nouvelles

SPOLAORE Maria, née le 24 mars 1962 à Cadoneghe (Italie), domicilié à Campodarsego (Italie) en Rue Marcello n. 34, déclare souscrire mille trente (1.030) actions nouvelles

COLETTA Giancarla, née le 01 janvier 1939 à Campodarsego (Italie), domicilié à Campodarsego (Italie) en Rue Marcello n. 32, déclare souscrire mille trente (1.030) actions nouvelles.

La preuve a été apportée au notaire soussigné que la somme de vingt mille six cent EUR (20.600,- EUR) se trouve à la libre disposition de la société.

Les comparants sub 1), sub 2), sub 3) et sub 4) sont ici représenté par Madame Laurence BARDELLI, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu de quatre procurations datée du 22 juin 2009.

Lesquelles procurations ont été paraphées "ne varietur" par les parties et le notaire et resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

#### *Quatrième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent et de les adapter à la législation luxembourgeoise, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

### STATUTS

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "S.S.I. S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet:

a) l'activité de services conçus pour faire de l'analyse, les études de marché, la consultation, dans le seul domaine que le droit ne réserve pas à la compétence des associations professionnelles, et de la recherche et la formation du personnel, le tout dans le secteur des générateurs, des chaudières, avec l'utilisation de combustibles traditionnels et non, les installations et les équipements pour le chauffage et la climatisation, de générateurs d'air chaud, de système d'échappement, des silos et séchoirs et des broyeurs, des machines et des systèmes pour le recyclage et l'écologie, l'exercice direct de la recherche et l'expérimentation, et pour le compte de sociétés commettantes, contrôlées, affiliées, filiales ou liées à des rapports étroits et durables, l'acquisition et la vente, en propriété et en utilisation, selon les contrats de vente, de licence, de subvention, de participation conjointe, des coentreprises, des franchises et autres droits de propriété industrielle et intellectuelle, concernant les marques, les brevets, les dessins, les inventions, les logiciels, les savoir-faire et similaire, relativement à l'ensemble ci-dessus;

b) le recrutement de mandats avec et sans représentation, et de l'activité de entremise, promotion, le marketing et la publicité des installations, systèmes, équipements et matériels visés à l'alinéa précédent;

c) le commerce, l'importation, l'exportation et la location, même avec des pays étrangers, l'étude et la conception des générateurs de chaudières, avec l'utilisation de combustibles traditionnels et non, des installations et des équipements de chauffage et de la climatisation, de générateurs d'air chaud, de système d'échappement, des silos et séchoirs, des broyeurs, des machines et des systèmes de recyclage et l'écologie;

La société, de plus, a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier, organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques, financières ou immobilières, en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

La Société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des biens immobiliers, dans tout le territoire mondial, et des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. La Société peut emprunter et accorder à des sociétés tout concours, prêt, avances ou garanties. Elle peut également prendre et consentir toutes hypothèques, gages ou autres nantissements afin de garantir ces emprunts, concours, prêts ou avances.

La société peut ouvrir des succursales à l'intérieur ou à l'extérieur du pays.

**Art. 3.** Le capital social souscrit est fixé à 31.000,- EUR (trente et un mille), divisé en 31.000 (trente et un mille) actions sans valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des

cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration. Si, en application et conformément à l'article 51 de la Loi, la composition du conseil d'administration a été limitée à un membre, la Société se trouve engagée par la signature de son administrateur unique. Au cas où les administrateurs signent un document au nom de la Société, leur signature sera suivie d'une mention précisant qu'ils signent au nom de la Société.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration n'est pas autorisé à disposer et/ou à affecter en garantie sous quelque forme que ce soit les immeubles et les participations détenus par la société, en tout ou partie. En conséquence de quoi, la disposition et l'affectation en garantie de tout ou partie des immeubles et participations de la société seront de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications de statuts.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, la mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de mai à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2009
- 2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2010.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes pré-qualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

|  |               |
|--|---------------|
| Monsieur BANO Claudio, prredit . . . . .     | 26.350        |
| Monsieur BANO Romeo, prredit . . . . .       | 1.550         |
| Madame SPOLOARE Maria, prredite . . . . .    | 1.550         |
| Madame COLETTO Giancarla, prredite . . . . . | 1.550         |
| Total: . . . . .                             | <u>31.000</u> |

Les actions ont été entièrement libérées par l'apport de la société S.S.I. SRL, Strada del Santo, 88 Cap 35010 CADO-NEGHE (PO), d'un montant de EUR 10.400,- (dix mille quatre cent) et par un apport en numéraire de EUR 20.600,- (vingt mille six cent), de sorte que la somme EUR 31.000 (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

69528

*Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (1.750,- EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Riccardo MORALDI, Président, expert-comptable, né le 13 mai 1966 à Milan (Italie), demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie;

- Monsieur Andrea DE MARIA, employé privé, né le 1<sup>er</sup> août 1975 à Tricase (Italie), demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie;

- Mademoiselle Annalisa CIAMPOLI, employée privée, né le 1<sup>er</sup> juillet 1974 à Ortona (Italie), demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société anonyme "ATC AUDITING S.A", ayant son siège social au 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe Republic of Seychelles

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

5.- Le siège social est fixé à L-1510 Luxembourg, 38, Avenue de la Faïencerie.

Le conseil est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur délégué.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bardelli, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette le 1 juillet 2009. Relation: EAC/2009/7582. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

*Le Receveur (signé):* Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de la publication au Mémorial C du Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 7 juillet 2009.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2009086884/209/275.

(090103742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

**Peinture Schorn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5570 Remich, 35, rue de Stadtbredimus.

R.C.S. Luxembourg B 146.975.

—  
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend neun.

Den ersten Juli.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

sind erschienen:

1.- Herr Arno SCHORN, Malermeister, wohnhaft in D-76359 Marxzell, Schielberger Strasse 3.

2.- Herr Gerhard HAUPENTHAL, Buchhalter, wohnhaft in D-66701 Beckingen, Am Kalkofen 4.

Welche Kompargenten den instrumentierenden Notar ersuchten, folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden, den sie miteinander abgeschlossen haben:



### **Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer**

**Art. 1.** Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

**Art. 2.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung " Peinture Schorn S.à r.l.".

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Remich. Er kann durch eine Entscheidung der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 4.** Die Gesellschaft hat zum Zweck die Ausführung von Maler- und Stukkateurarbeiten.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

**Art. 5.** Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

### **Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile**

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500,-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile, mit einem Nominalwert von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125,-), welche wie folgt übernommen werden:

|  |     |
|--|-----|
| 1.- Herr Arno SCHORN, Malermeister, wohnhaft in D-76359 Marxzell, Schielberger Strasse 3, fünfundachtzig Anteile . . . . . | 85  |
| 2.- Herr Gerhard HAUPENTHAL, Buchhalter, wohnhaft in D-66701 Beckingen, Am Kalkofen 4, fünfzehn Anteile . . . . .          | 15  |
| Total: ein hundert Anteile . . . . .   | 100 |

**Art. 7.** Die Anteile sind zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

### **Titel III. Verwaltung und Vertretung**

**Art. 8.** Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt welches auch immer die Anzahl seiner Anteile ist. Jeder Anteil gibt Anrecht auf eine Stimme. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 9.** Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatäre gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 10.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 11.** Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Kosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

**Art. 12.** Durch den Tod eines Gesellschafters erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird mit den Erben des Verstorbene weitergeführt.

#### Titel IV. Auflösung und Liquidation

**Art. 13.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen durchgeführt.

Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 14.** Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

#### Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt jedoch am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2009.

#### Einzahlung der gesellschaftsanteile

Die ein hundert (100) Gesellschaftsanteile werden wie folgt eingezahlt:

- bis zum Belaufe des Betrages von sechs tausend fünf hundert Euro (€ 6.500.-) mittels einer Sacheinlage bestehend in dem Einbringen eines PKW's der Marke MERCEDES TYP 211 CDI, Kennnummer KA-AS 3861, Fahrzeug Ident.- Nr. WDB9026721R683597, sowie diese Sacheinlage aus einer genehmigten Bilanz zum 30. Juni 2009 hervorgeht.

- bis zum Belaufe des Betrages von sechs tausend Euro (€ 6.000.-) mittels einer Sacheinlage bestehend in dem Einbringen einer Putzmaschine, sowie diese Sacheinlage aus einer Rechnung vom 31. März 2009 hervorgeht.

Die vorerwähnte Bilanz und Rechnung bleiben, nachdem sie durch die Kompargenten und den amtierenden Notar "ne varietur" paraphiert, gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Kompargenten bestätigen die Existenz sowie den Wert dieser Sacheinlagen, und entbinden den amtierenden Notar diesbezüglich jeder Verantwortung.

Die Kompargenten beauftragen und bevollmächtigen den Geschäftsführer der Gesellschaft "Peinture Schorn S.à r.l." alle notwendigen Schritte in Deutschland und in Luxemburg zu unternehmen betreffend die Ummeldung des PKW's auf den Namen der gegründeten Gesellschaft.

#### Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000,-).

#### Erklärung

Die Kompargenten erklären seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

#### Generalversammlung

Alsdann sind die Gesellschafter, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten, und haben einstimmig und laut entsprechender Tagesordnung nachfolgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Arno SCHORN, Malermeister, wohnhaft in D-76359 Marxzell, Schielberger Strasse 3.

c) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-5570 Remich, 35, rue de Stadtbredimus.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Kompargenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. SCHORN, G. HAUPENTHAL, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 02 juillet 2009. Relation: ECH/2009/853. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 06. Juli 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009086885/201/114.

(090103548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

**Scandinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 93.066.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle en date du 30 juin 2009*

L'assemblée générale a décidé de ne pas renouveler les mandats de Georges GUDENBURG, administrateur de la Société et président du Conseil d'Administration, de Pierre METZLER et François BROUXEL, administrateurs de la Société et de OPTIO EXPERT-COMPTABLE ET FISCAL S.à r.l., commissaire aux comptes.

L'assemblée générale a décidé de nommer pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle devant se tenir en 2010:

1. Monsieur Jean-Paul FRANK, né le 12 novembre 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4 rue Henri Schnadt: administrateur de la Société;

2. Monsieur Daniel dit Dan EPPS, né le 25 juillet 1969 à Echternach (Luxembourg), demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4 rue Henri Schnadt: administrateur de la Société;

3. Monsieur Maximilien dit Max GALLOWICH, né le 30 juillet 1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4 rue Henri Schnadt: administrateur de la Société;

4. La société LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57 avenue de la Faiencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 25797; commissaire aux comptes de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009086942/23.

(090104415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

---

**Landeck S.A. Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 45.173.

—  
EXTRAIT

Les mandats des administrateurs ont été reconduits pour une nouvelle période de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2015.

Le mandat du commissaire aux comptes Fiduc-Concept, établie et ayant son siège social 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg a également été renouvelé pour la même période.

Luxembourg le 6 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009086944/15.

(090104400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

---

**Magna Invest Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 99.472.

—  
EXTRAIT

Les mandats des administrateurs Maria Dennewald et Jean-Pierre Coutard ont été reconduits pour une nouvelle période de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2015

Le mandat de l'administrateur et administrateur-délégué M. Dokali Bashir Megharief, demeurant 4, Amr Street, New Maadi, Cairo, Egypte a également été renouvelé pour la même période.

Le mandat du commissaire aux comptes a été renouvelé pour une nouvelle période d'une année, expirant à l'issue de l'assemblée générale de 2010.

Luxembourg, le 25 juin 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009086945/17.

(090104395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

---

**Machinery Lab S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 146.983.

---

**STATUTS**

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf juin.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

Monsieur Gianluca PICCININI, commerçant, né à Tolentino (Italie) le 1<sup>er</sup> août 1974, demeurant à I-62031 Belforte Del Chienti, via San Giorgio n 43.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par les présentes.

**Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "MACHINERY LAB S.à r.l.", (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, (les "Statuts").

**Art. 2.** La Société a pour objet le commerce (en gros, de détail et itinérant), ainsi que la location de machines et outils agricoles, machines industrielles, machines opératrices, véhicules et camions et en général tout ce qui est similaire, semblable, accessoire, annexe et complémentaire.

La Société pourra accomplir toutes les opérations commerciales, immobilières, mobilières, industrielles, d'importation et d'exportation se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

**Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 9.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 12.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 19.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2009.

##### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, Monsieur Gianluca PICCININI, préqualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

##### *Résolutions prises par l'associé unique*

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.
2. Monsieur Gianluca PICCININI, commerçant, né à Tolentino (Italie) le 1<sup>er</sup> août 1974, demeurant à I-62031 Belforte Del Chienti, via San Giorgio n 43, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: PICCININI; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 7 juillet 2009. Relation GRE/2009/2418. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 9 juillet 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009086878/231/111.

(090103973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

---

**CELSIUS EUROPEAN Lux 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 283.200,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.349.

*Extrait du contrat de cession de parts de la société daté du 24 juin 2009*

Il résulte d'un transfert de parts sociales du 24 juin 2009, que la Société Aerium Properties 1 S.à r.l., ayant son siège social au L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal, a transféré 2.832 parts sociales de la Société à la société CELSIUS EUROPEAN HOLDINGS S.à r.l., ayant son siège social au L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 125726.

CELSIUS EUROPEAN HOLDINGS S.à r.l devient ainsi l'associé unique de la Société.

Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Celsius European Lux 4 S.à r.l.

*Un mandataire*

Godfrey Abel / Martina Schumann

*Manager / Manager*

Référence de publication: 2009086870/19.

(090103317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

---

**RC II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 137.968.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009086871/10.

(090103826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

---

**RC I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 131.534.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009086868/10.

(090103827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

---

**RC I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 131.534.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009086862/10.

(090103830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

---

**Aquamax Shipping S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 146.987.

—  
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the eighteenth day of June.

Before the undersigned, Maître Paul BETTINGEN, notary, residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Andreas HEESCHEN, director, born in Nordhorn (Germany), on November 29, 1960, residing at W8 4QA London (UK), 8, Palace Green,

hereby represented by André HARPES, lawyer, residing in Bech-Kleinmacher, by virtue of a proxy given under private seal (the Proxyholder).

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a public limited liability company ("société anonyme") which is hereby incorporated:

**Art. 1. Form and Name.**

1.1 There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme") (the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the Law), and by the present articles of incorporation (the Articles).

1.2 The Company will exist under the name of "AQUAMAX SHIPPING S.A.".

1.3 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

**Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is incorporated for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles.

**Art. 4. Corporate objects.**

4.1 The purposes for which the Company is formed are the buying and selling, the chartering in and the chartering out, and the management of seagoing ships, as well as the financial and commercial transactions that relate directly or indirectly to such activities.

4.2 The Company may furthermore carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

4.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

4.4 The Company may further grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties.

4.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

4.6 In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

#### **Art. 5. Share capital.**

5.1 The subscribed share capital is set at fifty thousand euro (EUR 50,000.-) consisting of fifty (50) shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each.

5.2 The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the Law prescribes the registered form.

5.3 The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1 The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the opinion of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by Law.

6.2 The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propriétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.3 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

#### **Art. 7. Meetings of the shareholders of the Company.**

7.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

7.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

7.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the 15<sup>th</sup> Day of June at 6 p.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

7.4 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

7.5 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

7.6 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

#### **Art. 8. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.**

8.1 The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

8.2 Each share is entitled to one vote.

8.3 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

8.4 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

8.5 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.



**Art. 9. Management.**

9.1 The Company shall be managed by a sole Director in case of a sole Shareholder, or by a Board of Directors composed of at least three (3) members in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the General Meeting. Director(s) need not to be shareholder(s) of the Company.

9.2 The Director(s) shall be elected by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

9.3 In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the General Meeting may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

**Art. 10. Meetings of the Board.**

10.1 In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

10.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

10.3 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

10.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

10.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

10.6 Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

10.8 This article does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

**Art. 11. Powers of the Board.** The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

**Art. 12. Delegation of powers.** The Board is authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 13. Binding signatures.** Towards third parties the Company is in all circumstances bound by the joint signatures of any two directors or by the single signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers.

**Art. 14. Conflict of interests.**

14.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

14.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

14.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

**Art. 15. Statutory Auditor(s).**

15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

**Art. 16. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the 1<sup>st</sup> of January of each year and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December of the same year.

**Art. 17. Allocation of profits.**

17.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company.

17.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

17.3 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

**Art. 18. Dissolution and Liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**Art. 19. Amendments.** These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.

**Art. 20. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

*Transitory provisions*

The first business year begins on this day and ends on the 31<sup>st</sup> of December 2009.

The first annual General Meeting will be held in 2010.

*Subscription*

The Articles of the Company having thus been established, the Sole Shareholder, pre-named, represented as stated above, hereby declares to subscribe to the fifty (50) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares are paid up by the Sole Shareholder to an extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of fifty thousand euro (EUR 50,000.-) paid by the Sole Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

*Statement - Costs*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Law.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at four thousand euro (EUR 4,000.-).

*Resolutions of the Sole Shareholder*

The Sole Shareholder, pre-named, represented as stated above, representing the entire of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at 3 (three) and the number of auditors at 1 (one);
2. the following persons are appointed as directors:

a) société anonyme MARE-LUX S.A. with registered office in L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg under number B 62.985, represented by Robert MEHRPAHL

as managing director of the Company or any other person to be named by the board of directors of MARE-LUX S.A., which may validly bind the Company under its sole signature regarding the day-to-day management of the Company exclusive the power to buy or sell goods to be listed by the balance sheets;

b) André HARPES, lawyer, born on March 17, 1960 in Luxembourg, with residence in L-5405 Bech-Kleinmacher, 131, route du Vin;

c) Carine BITTLER, private employee, born on October 10, 1949 in Horgenzell (Germany), with professional address in L-2613 Luxemburg, 1, place du Théâtre.

3. has been appointed statutory auditor:

COMPTABILUX S.A., with registered office in L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre, registered with the Registre de commerce et des sociétés Luxembourg under number B 87.204, represented by Yves SCHMIT.

4. that the terms of office of the members of the Board of Directors and of the statutory auditor will expire at the annual General Meeting of the Company of the year 2012; and

5. that the address of the registered office of the Company is at L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version. At the request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the German versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Senningerberg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Follows the German translation of the English Text:**

Im Jahre zweitausendundneun, am achtzehnten Juni.

Vor mir Maître Paul BETTINGEN, Notar mit Amtssitz in Niederanven (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Andreas HEESCHEN, Verwalter, geboren in Nordhorn (Deutschland), am 29. November 1960, wohnhaft in W8 4QA London (UK), 8, Palace Green,

Hier vertreten durch Herrn André HARPES, Jurist, wohnhaft in Bech-Kleinmacher, gemäß einer privatschriftlichen Vollmacht (der Vertreter).

Diese Vollmacht bleibt nach „ne varietur“-Unterzeichnung durch den Vertreter und den beurkundenden Notar dieser Urkunde als Anlage beigefügt, um mit ihr registriert zu werden.

Der Erschienene, der wie oben angegeben vertreten wird, hat den beurkundenden Notar ersucht, die Satzung einer „société anonyme“ (Aktiengesellschaft) wie folgt zu beurkunden:

#### **Art. 1. Form und Name.**

1.1 Es wird eine „société anonyme“ (die Gesellschaft) gegründet, welche dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung (das Gesetz), sowie der vorliegenden Satzung (die Satzung) unterliegen soll.

1.2 Die Gesellschaft führt den Namen „AQUAMAX SHIPPING S.A.“.

1.3 Die Gesellschaft kann einen Einzelaktionär (der Einzelaktionär) oder mehrere Aktionäre haben. Die Gesellschaft kann nicht durch das Ableben, die Aussetzung der bürgerlichen Rechte, die Insolvenz, die Liquidation oder den Bankrott des Einzelaktionärs aufgelöst werden.

#### **Art. 2. Gesellschaftssitz.**

2.1 Der Gesellschaftssitz der Gesellschaft wird in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg, errichtet.

2.2 Er kann innerhalb der Grenzen der Gemeinde Luxemburg durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrats der Gesellschaft (der Verwaltungsrat) bzw. im Fall eines einzelnen Verwaltungsratsmitglieds (das einzelne Verwaltungsratsmitglied) durch Beschluss des einzelnen Verwaltungsratsmitglieds verlegt werden.

2.3 Falls der Verwaltungsrat der Ansicht ist, dass außergewöhnliche politische oder militärische Ereignisse stattfinden werden oder unmittelbar bevorstehen, welche die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder die reibungslose Kommunikation zwischen dem Gesellschaftssitz und dem Ausland beeinträchtigen könnten, kann er den Gesellschaftssitz vorübergehend ins Ausland verlegen, bis diese außergewöhnlichen Umstände beendet sind. Diese vorübergehende Maßnahme hat jedoch keinen Einfluss auf die Staatsangehörigkeit der Gesellschaft, die eine luxemburgische Gesellschaft bleibt.

#### **Art. 3. Dauer der Gesellschaft.**

3.1 Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

3.2 Die Gesellschaft kann jederzeit durch Beschluss der Hauptversammlung (wie nachstehend definiert) der Gesellschaft, welcher in der zur Änderung der Satzung erforderlichen Weise gefasst wird, aufgelöst werden.

#### **Art. 4. Gesellschaftszweck.**

4.1 Zweck der Gesellschaft ist der Einkauf, Verkauf, Befrachtung, Frachtung und Verwaltung von Hochseeschiffen jeglicher Art, desweiteren die finanziellen und kommerziellen Operationen die direkt oder indirekt damit in Verbindung stehen.

4.2 Der Zweck der Gesellschaft erstreckt sich ferner auf sämtliche Geschäfte, die sich unmittelbar oder mittelbar auf die Beteiligung in jeglicher Form an jeglichen Unternehmen (sowohl Kapital- als auch Personengesellschaften) beziehen sowie auf die Verwaltung, Führung, Kontrolle und Entwicklung dieser Beteiligungen.

4.3 Insbesondere kann die Gesellschaft ihr Vermögen zur Schaffung, Verwaltung, Verwertung und Veräußerung eines Portfolios aus jeglichen Wertpapieren und Patenten jeglicher Herkunft verwenden. Sie kann sich an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle eines jeglichen Unternehmens beteiligen. Sie kann jegliche Wertpapiere und Patente durch Einlage, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Weise erwerben und diese durch Verkauf, Übertragung, Tausch oder auf andere Weise realisieren.

4.4 Die Gesellschaft kann ebenfalls Dritten Garantien gewähren und Sicherheiten stellen, um ihre Verpflichtungen zu garantieren oder diejenigen von Gesellschaften, an denen sie eine unmittelbare oder mittelbare Beteiligung hält, oder von Gesellschaften, die zur selben Unternehmensgruppe wie die Gesellschaft gehören. Sie kann ferner Gesellschaften, an denen sie eine unmittelbare oder mittelbare Beteiligung hält oder die zur selben Unternehmensgruppe wie die Gesellschaft gehören, sowie jeder anderen Gesellschaft oder jedem anderen Dritten Darlehen gewähren oder sie in sonstiger Weise unterstützen.

4.5 Die Gesellschaft kann ihre Tätigkeit auch durch Filialen in Luxemburg oder im Ausland ausüben.

4.6 Ganz allgemein kann die Gesellschaft sämtliche Vermögens-, mobilien- oder immobilienbezogene Geschäfte, Handelsgeschäfte, gewerbliche oder finanzielle Geschäfte tätigen sowie sämtliche Transaktionen und Geschäfte, die geeignet sind, unmittelbar oder mittelbar die Verwirklichung oder Entwicklung ihres Gesellschaftszwecks zu fördern oder zu erleichtern.

#### **Art. 5. Gesellschaftskapital.**

5.1 Das gezeichnete Gesellschaftskapital wird auf fünfzigtausend Euro (EUR 50.000,-) festgelegt, eingeteilt in fünfzig (50) Stammaktien mit einem Nennwert von je eintausend Euro (EUR 1.000,-).

5.2 Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

5.3 An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

#### **Art. 6. Aktien.**

6.1 Die Aktien der Gesellschaft sind Namensaktien oder Inhaberaktien oder ein Teil der Aktien sind Namensaktien und der andere Teil sind Inhaberaktien, je nach Wahl des Einzelaktionärs bzw. bei mehreren Aktionären je nach Wahl der Aktionäre, vorbehaltlich gegenteiliger Bestimmungen des Gesetzes.

6.2 Die Gesellschaft erkennt nur einen Inhaber je Aktie an. Falls eine oder mehrere Aktien gemeinsam gehalten werden oder falls die Eigentumstitel dieser Aktien geteilt, fragmentiert oder strittig sind, muss/müssen diejenige(n) Person(en), die ein Recht an dieser/diesen Aktie(n) geltend macht/machen, einen einzigen Vertreter ernennen, um die Aktie(n) gegenüber der Gesellschaft zu vertreten. Die Unterlassung dieser Ernennung hat die Suspendierung der Ausübung sämtlicher mit den Aktien verbundenen Rechte zur Folge. Die gleiche Regel findet Anwendung im Fall eines Konflikts zwischen einem Nießbraucher und einem Inhaber des Stammrechts oder zwischen einem Pfandgläubiger und einem Pfandschuldner.

6.3 Die Gesellschaft kann unter den von dem Gesetz vorgesehenen Bedingungen ihre eigenen Aktien zurückkaufen.

#### **Art. 7. Aktionärsversammlungen der Gesellschaft.**

7.1 Im Fall eines Einzelaktionärs hat dieser sämtliche der Hauptversammlung verliehenen Befugnisse. In dieser Satzung ist jede Bezugnahme auf die von der Hauptversammlung gefassten Beschlüsse oder ausgeübten Befugnisse eine Bezugnahme auf die vom Einzelaktionär gefassten Beschlüsse oder ausgeübten Befugnisse, solange die Gesellschaft nur einen Einzelaktionär hat. Die vom Einzelaktionär gefassten Beschlüsse werden in Protokollen registriert.

7.2 Im Fall mehrerer Aktionäre vertritt jede ordnungsgemäß gebildete Hauptversammlung der Aktionäre der Gesellschaft (die Hauptversammlung) sämtliche Aktionäre der Gesellschaft. Sie verfügt über die weitestgehenden Befugnisse, um alle Handlungen in Bezug auf die Geschäfte der Gesellschaft anzuordnen, durchzuführen oder zu genehmigen.

7.3 Die jährliche Hauptversammlung wird gemäß luxemburgischem Recht in Luxemburg am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen, in den Einberufungen angegebenen Ort der Gemeinde des Sitzes am 15. Juni, um 18.00 Uhr abgehalten. Falls dieser Tag für Banken in Luxemburg ein Feiertag ist, wird die jährliche Hauptversammlung am ersten folgenden Werktag abgehalten.

7.4 Die Hauptversammlung kann im Ausland abgehalten werden, wenn der Verwaltungsrat nach freiem Ermessen feststellt, dass außergewöhnliche Umstände dies verlangen.

7.5 Die anderen Hauptversammlungen können an dem im jeweiligen Einberufungsschreiben angegebenen Ort und Datum abgehalten werden.

7.6 Jeder Aktionär der Gesellschaft kann an der Hauptversammlung mittels Telefon- oder Videokonferenz oder eines ähnlichen Kommunikationsmittels teilnehmen, mittels dessen (i) die an der Hauptversammlung teilnehmenden Aktionäre identifiziert werden können, (ii) jeder Teilnehmer der Hauptversammlung die anderen Teilnehmer hören kann und mit ihnen sprechen kann, (iii) die Hauptversammlung direkt übertragen wird und (iv) die Aktionäre rechtsgültig beraten können. Die Teilnahme an einer Hauptversammlung durch ein solches Kommunikationsmittel gilt als der persönlichen Teilnahme an einer solchen Versammlung gleichwertig.

#### **Art. 8. Einberufungsfristen, Beschlussfähigkeit, Vollmachten, Einberufungsschreiben.**

8.1 Für die Einberufungsschreiben und die Abhaltung der Hauptversammlung gelten die von dem Gesetz vorgeschriebenen Einberufungsfristen und Beschlussfähigkeitsbestimmungen, sofern in der Satzung nichts anderes bestimmt wird.

8.2 Jede Aktie gewährt eine Stimme.

8.3 Soweit im Gesetz oder in der Satzung nichts anderes festgelegt ist, werden die Beschlüsse der ordnungsgemäß einberufenen Hauptversammlung durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen und an der Abstimmung teilnehmenden Aktionäre gefasst.

8.4 Jeder Aktionär kann an den Hauptversammlungen der Aktionäre der Gesellschaft teilnehmen, indem er schriftlich entweder per Urschrift oder per Telefax oder per E-Mail (versehen mit einer elektronischen Unterschrift gemäß den Anforderungen des luxemburgischen Rechts) eine andere Person zu seinem Vertreter ernennt.

8.5 Sind alle Aktionäre bei der Hauptversammlung anwesend oder vertreten und erklären, ordnungsgemäß einberufen und über die Tagesordnung der Hauptversammlung informiert worden zu sein, so kann die Hauptversammlung auch ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

#### **Art. 9. Verwaltung der Gesellschaft.**

9.1 Im Fall eines Einzelaktionärs kann die Gesellschaft von einem einzelnen Verwaltungsratsmitglied verwaltet werden. Die genaue Zahl der Verwaltungsratsmitglieder ist dann vom Einzelaktionär festzulegen. Im Fall mehrerer Aktionäre wird die Gesellschaft vom Verwaltungsrat, der aus mindestens drei (3) Mitgliedern besteht, verwaltet. Die genaue Zahl der Verwaltungsratsmitglieder ist dann von der Hauptversammlung festzulegen. Das/Die Verwaltungsratsmitglied(er) muss/müssen nicht Aktionär(e) sein.

9.2 Das/Die Verwaltungsratsmitglied(er) wird/werden vom Einzelaktionär oder bei mehreren Aktionären von der Hauptversammlung für einen Zeitraum von höchstens sechs (6) Jahren gewählt, bis ihre Nachfolger gewählt worden sind. Ein Verwaltungsratsmitglied kann jedoch jederzeit durch Beschluss der Hauptversammlung abberufen werden. Die Wiederwahl des scheidenden Verwaltungsratsmitglieds/der scheidenden Verwaltungsratsmitglieder ist zulässig.

9.3 Bei Vakanz des Postens eines Verwaltungsratsmitglieds infolge von Tod, Rücktritt oder eines anderen Grundes können die übrigen von der Hauptversammlung gewählten Verwaltungsratsmitglieder zusammentreten und ein Verwaltungsratsmitglied wählen, das die mit dem frei gewordenen Posten verbundenen Aufgaben bis zur nächsten Hauptversammlung erfüllt.

#### **Art. 10. Versammlungen des Verwaltungsrats.**

10.1 Bei mehreren Verwaltungsratsmitgliedern muss der Verwaltungsrat unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden wählen und kann aus seiner Mitte einen oder mehrere stellvertretende Vorsitzende wählen. Er kann ebenfalls einen Schriftführer ernennen, der kein Verwaltungsratsmitglied sein muss und dem die Führung des Protokolls bei den Versammlungen des Verwaltungsrats oder die Ausführung von administrativen oder anderen gelegentlich vom Verwaltungsrat beschlossenen Aufgaben übertragen werden kann.

10.2 Der Verwaltungsrat versammelt sich auf eine Einberufung seines Vorsitzenden oder mindestens zweier Verwaltungsratsmitglieder hin an dem im Einberufungsschreiben angegebenen Ort. Die die Versammlung einberufende(n) Person(en) bestimmt/bestimmen die Tagesordnung. Jedes Verwaltungsratsmitglied erhält mindestens acht Tage vor dem für die Versammlung vorgesehenen Zeitpunkt eine Mitteilung in Form eines Briefs, Telegramms, Telefax oder einer E-Mail, außer im Fall einer Dringlichkeit. In einem solchen Fall muss das 24 Stunden vor der Versammlung versandte Einberufungsschreiben die Art dieser Dringlichkeit angeben. Das Erfordernis einer derartigen Einberufung braucht im Fall eines vor oder nach der Versammlung erteilten Einverständnisses eines jeden Verwaltungsratsmitglieds in Form eines Briefs, Telegramms, Telefax oder einer E-Mail nicht beachtet zu werden. Eine besondere Einberufung ist nicht erforderlich für Versammlungen des Verwaltungsrats, die zu einem Zeitpunkt und an einem Ort abgehalten werden, die zuvor vom Verwaltungsrat beschlossen wurden.

10.3 Jedes Verwaltungsratsmitglied kann sich vertreten lassen, indem es ein anderes Verwaltungsratsmitglied per Brief, Telegramm, Telefax oder E-Mail zu seinem Vertreter ernennt. Ein Verwaltungsratsmitglied kann nicht mehr als einen seiner Kollegen vertreten.

10.4 Der Verwaltungsrat kann nur rechtsgültig beraten und handeln, wenn die Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder bei der Versammlung des Verwaltungsrats anwesend oder vertreten sind. Wenn die Beschlussfähigkeit nicht innerhalb einer halben Stunde nach dem für die Versammlung vorgesehenen Zeitpunkt gegeben ist, können die anwesenden Verwaltungsratsmitglieder die Versammlung an einen anderen Ort und auf einen späteren Zeitpunkt vertagen. Die Einberufungsschreiben für die vertagten Versammlungen werden den Mitgliedern des Verwaltungsrats gegebenenfalls durch den Schriftführer übermittelt, ansonsten durch ein Verwaltungsratsmitglied.

10.5 Die Beschlüsse werden durch die Mehrheit der Stimmen der bei jeder Versammlung anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder gefasst. Falls bei einer Versammlung des Verwaltungsrats Stimmengleichheit für oder gegen einen Beschluss vorliegt, ist die Stimme des Vorsitzenden des Verwaltungsrats nicht ausschlaggebend. Bei Stimmengleichheit gilt der Beschluss als abgelehnt.

10.6 Jedes Verwaltungsratsmitglied kann an einer Versammlung des Verwaltungsrats mittels Telefon- oder Videokonferenz oder eines ähnlichen Kommunikationsmittels teilnehmen, mittels dessen alle Teilnehmer der Versammlung sich hören können. Die Teilnahme an der Versammlung durch ein solches Kommunikationsmittel gilt als der persönlichen Teilnahme an dieser Versammlung gleichwertig.

10.7 Unbeschadet der vorstehenden Bestimmungen kann ein Beschluss des Verwaltungsrats auch in Form eines Umlaufbeschlusses gefasst werden, der sich aus einem oder mehreren Dokumenten ergibt, das/die die Beschlüsse enthält/enthalten und das/die ausnahmslos von allen Mitgliedern des Verwaltungsrats unterzeichnet wird/werden. Das Datum eines solchen Beschlusses ist dasjenige der letzten Unterschrift.

10.8 Dieser Artikel gilt nicht für den Fall, dass die Gesellschaft durch ein einzelnes Verwaltungsratsmitglied verwaltet wird.

**Art. 11. Befugnisse des Verwaltungsrats.** Dem Verwaltungsrat sind die weitestgehenden Befugnisse übertragen, um sämtliche Verfügungs- und Verwaltungshandlungen im Interesse der Gesellschaft durchzuführen. Sämtliche nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die Satzung der Hauptversammlung vorbehaltenen Befugnisse fallen in die Zuständigkeit des Verwaltungsrats.

**Art. 12. Vollmachtserteilung.** Der Verwaltungsrat ist befugt, eine Person, die kein Verwaltungsratsmitglied zu sein braucht, für die Ausführung besonderer Aufträge auf sämtlichen Ebenen der Gesellschaft zu ernennen.

**Art. 13. Unterschriften von Zeichnungsbefugten.** Die Gesellschaft ist Dritten gegenüber rechtsverbindlich verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von je zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die einzelne Unterschrift des mit der täglichen Geschäftsführung beauftragten Mitgliedes des Verwaltungsrates aber nur in den Grenzen dieser Vollmacht.

#### **Art. 14. Interessenkonflikt.**

14.1 Kein Vertrag oder keine sonstige Transaktion zwischen der Gesellschaft und jeglicher anderen Gesellschaft oder Körperschaft wird durch den Umstand beeinflusst oder unwirksam, dass ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder oder Handlungsbevollmächtigte der Gesellschaft ein persönliches Interesse an dieser anderen Gesellschaft oder Körperschaft haben sollten oder Verwaltungsratsmitglied, Gesellschafter, Handlungsbevollmächtigter oder Angestellter dieser sonstigen Gesellschaft oder Körperschaft sind.

14.2 Ein Verwaltungsratsmitglied oder Handlungsbevollmächtigter der Gesellschaft, welches bzw. welcher Verwaltungsratsmitglied, Handlungsbevollmächtigter oder Angestellter einer Gesellschaft oder Körperschaft ist, mit der die Gesellschaft einen Vertrag abschließt oder der gegenüber sie sich anderweitig geschäftlich verpflichtet, kann auf Grund seiner Position in dieser anderen Gesellschaft oder Körperschaft nicht daran gehindert werden, in Bezug auf einen solchen Vertrag oder dieses sonstige Geschäft zu beraten, abzustimmen oder zu handeln.

14.3 Falls ein Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft ein persönliches und gegenläufiges Interesse an einem Geschäft der Gesellschaft haben sollte, muss dieses Verwaltungsratsmitglied den Verwaltungsrat der Gesellschaft über sein persönliches und gegenläufiges Interesse informieren, und dieses Verwaltungsratsmitglied wird in Bezug auf dieses Geschäft weder an der Beratung noch an der Abstimmung teilnehmen. Über dieses Geschäft und das persönliche und gegenläufige Interesse dieses Verwaltungsratsmitglieds ist bei der nächsten Hauptversammlung Bericht zu erstatten. Die zwei vorstehenden Absätze gelten nicht für Beschlüsse des Verwaltungsrats über die im Rahmen der laufenden Geschäfte der Gesellschaft zu normalen Bedingungen abgeschlossenen Geschäfte.

#### **Art. 15. Prüfer.**

15.1 Die Geschäfte der Gesellschaft werden durch einen oder mehrere Abschlussprüfer kontrolliert. Der Abschlussprüfer wird für einen Zeitraum von maximal sechs Jahren gewählt. Eine Wiederwahl ist zulässig.

15.2 Der Abschlussprüfer wird von der Hauptversammlung der Aktionäre der Gesellschaft ernannt, welche die Zahl der Abschlussprüfer, deren Vergütung und deren Mandatsdauer festlegt. Der amtierende Abschlussprüfer kann jederzeit durch die Hauptversammlung mit oder ohne Grund abberufen werden.

**Art. 16. Geschäftsjahr.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar jeden Jahres und endet am 31. Dezember desselben Jahres.

#### **Art. 17. Verwendung der Gewinne.**

17.1 Ein Betrag in Höhe von 5% (fünf Prozent) wird dem Jahresnettogewinn der Gesellschaft entnommen und der gesetzlichen Rücklage zugewiesen. Die Entnahme dieses Betrages ist dann nicht mehr obligatorisch, wenn die gesetzliche Rücklage 10% (zehn Prozent) des festgelegten Gesellschaftskapitals der Gesellschaft erreicht.

17.2 Die Hauptversammlung beschließt über die Zuweisung des Saldos des jährlichen Nettogewinns und beschließt allein darüber, von Zeit zu Zeit Dividenden auszuschütten, wie sie es in ihrem Ermessen als dem Zweck und der Politik der Gesellschaft am besten entsprechend erachtet.

17.3 Die Dividenden können in Euro oder in jeder sonstigen vom Verwaltungsrat gewählten Währung ausgeschüttet werden und müssen an dem vom Verwaltungsrat gewählten Ort ausgeschüttet werden. Der Verwaltungsrat kann beschließen, Zwischendividenden unter den Bedingungen und in den Grenzen des Gesetzes auszuschütten.

**Art. 18. Auflösung und Liquidation.** Die Gesellschaft kann jederzeit durch Beschluss der Hauptversammlung, welcher in der zur Änderung der Satzung erforderlichen Weise gefasst wird, aufgelöst werden. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft erfolgt die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren (die natürliche oder juristische Personen sein können). Diese werden durch den über die Liquidation entscheidenden Beschluss der Hauptversammlung ernannt. Die Hauptversammlung legt auch die Befugnisse und die Vergütung des oder der Liquidatoren fest.

**Art. 19. Satzungsänderungen.** Die vorliegende Satzung kann von Zeit zu Zeit durch die außerordentliche Hauptversammlung unter Einhaltung der von dem Gesetz vorgeschriebenen Beschlussfähigkeits- und Mehrheitsbedingungen geändert werden.

**Art. 20. Anwendbares Recht.** Sämtliche Fragen, die nicht ausdrücklich durch diese Satzung geregelt werden, werden gemäß dem Gesetz entschieden.

#### *Übergangsbestimmungen*

Das erste Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt heute und endet am 31. Dezember 2009.

Die erste jährliche Hauptversammlung erfolgt in 2010.

#### *Zeichnung und Einzahlung*

Nachdem die Satzung derart festgelegt worden ist, erklärt der vorgenannte und wie oben angegeben vertretene Einzelaktionär, die fünfzig (50) Aktien, die das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft vertreten, zu zeichnen.

Alle diese Aktien werden vom Einzelaktionär in Höhe von 100% (hundert Prozent) durch Barzahlung eingezahlt, so dass der Betrag von fünfzigtausend Euro (EUR 50.000,-) der Gesellschaft frei zur Verfügung steht, was dem beurkundenden Notar nachgewiesen wurde und was dieser hiermit ausdrücklich feststellt.

#### *Erklärung - Schätzung der Kosten*

Der unterzeichnete Notar erklärt hiermit, das Vorliegen der in Artikel 26 des Gesetzes genannten Bedingungen geprüft zu haben und stellt ausdrücklich fest, dass sie erfüllt sind. Er bestätigt ferner, dass diese Satzung in Einklang mit den Bestimmungen von Artikel 27 des Gesetzes steht.

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Gebühren jeglicher Art, die der Gesellschaft obliegen oder die sie infolge ihrer Gründung zu tragen hat, wird auf ungefähr viertausend Euro (EUR 4.000,-) geschätzt.

#### *Beschlüsse des Einzelaktionärs*

Der vorgenannte und wie oben angegeben vertretene Einzelaktionär, der das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertritt, fasst die folgenden Beschlüsse:

1. die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf 3 (drei) festgelegt, und die der Abschlussprüfer auf 1 (eins).
2. die folgenden Personen werden zu Verwaltungsratsmitgliedern der Gesellschaft ernannt:
  - a) mit Einzelzeichnungskraft, Aktiengesellschaft MARE-LUX S.A., eingetragen unter der Handelsregisternummer B 62.985, mit Sitz in L-2562 Luxemburg, 4, place de Strasbourg, vertreten durch Herrn Robert MEHRPAHL oder einer durch die MARE-LUX S.A. speziell bevollmächtigten Person und die Gesellschaft einzeln verpflichten kann. Diese Zeichnungsgewalt schließt den An- und Verkauf von in der Bilanz enthaltenen Investitionsgütern aus;
  - b) Herr André HARPE, Jurist, geboren am 17. März 1960, wohnhaft in L-5405 Bech-Kleinmacher, 131, route du Vin;
  - c) Frau Carine BITTLER, Privatbeamtin, geboren am 10. Oktober 1949 in Horgenzell (Deutschland), beruflich wohnhaft in L-2613 Luxemburg, 1, place du Théâtre.
3. Wird zum Abschlussprüfer ernannt:  
COMPTABILUX S.A., mit Sitz in L-2613 Luxemburg, 1, place du Théâtre, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 87.204, vertreten durch Herrn Yves SCHMIT.
4. das Mandat der so ernannten Verwaltungsratsmitglieder und des so ernannten Abschlussprüfers endet am Schluss der ordentlichen, satzungsmäßigen Hauptversammlung der Gesellschaft in 2012; und
5. der Gesellschaftssitz der Gesellschaft wird in L-2562 Luxemburg, 4, place de Strasbourg, festgesetzt.

Der unterzeichnende Notar, welcher die englische Sprache spricht und versteht, bestätigt hiermit, dass auf Anweisung der oben erschienenen Partei die vorliegende Satzung in englischer Sprache gefolgt von einer deutschen Version verfasst ist, und dass auf Hinweis derselben erschienenen Partei im Falle von inhaltlichen Unterschieden zwischen den sprachlichen Versionen, die englische Version massgebend sein soll.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie am Anfang dieser Urkunde erwähnt.

Nachdem diese Urkunde der anwesenden Person, welche dem unterzeichneten Notar durch Name, Nachname, Familienstand und Anschrift bekannt ist, vorgelesen wurde, hat die anwesende Person zusammen mit dem Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Signé: André Harpes, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 19 juin 2009, LAC/2009/24165. Reçu 75,-.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 juillet 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009086874/202/503.

(090104164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

### **Xenon Investor SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 146.984.

#### STATUTS

L'an deux mille neuf. Le vingt-quatre juin.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

#### A COMPARU:

La société de droit panaméen "WABERG S.A.", ayant son siège social à Panama-City, Mossfon Building, East 54<sup>th</sup> Street (République du Panama),

Et la société de droit panaméen "LAZARD OVERSEAS INC.", ayant son siège social à Panama-City, Mossfon Building, East 54<sup>th</sup> Street (République du Panama),

ici représentées par Mademoiselle Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrée.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **I. Nom, Durée, Objet, Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "Xenon Investor SA" (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** La Société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La Société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

#### **II. Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euro (31.000,- EUR) représenté par 310 actions d'une valeur nominale de cent euro (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.



**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### **III. Assemblées générales des actionnaires** **Décisions de l'actionnaire unique**

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de mai à 16.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

### **IV. Conseil d'administration**

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration n'est pas autorisé à disposer et/ou à affecter en garantie sous quelque forme que ce soit les immeubles et les participations détenus par la société, en tout ou partie. En conséquence de quoi, la disposition et l'affectation en garantie de tout ou partie des immeubles et participations de la société seront de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications de statuts.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax, étant admis.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

## V. Surveillance de la société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

## VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

## VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

## IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2010.

### *Souscription et Libération*

Toutes les actions ont été souscrites par les sociétés de droit panaméen comme suit:

|                               |            |
|-------------------------------|------------|
| WABERG S.A. . . . . .         | 155        |
| LAZARD OVERSEAS INC . . . . . | 155        |
| TOTAL . . . . .               | <u>310</u> |

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euro (31.000,- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution sont évalués à environ deux mille neuf cents euros.

### *Décisions de l'actionnaire unique*

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1).
2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la société:
  - a) Monsieur Gianluca NINNO, né à Policoro (Italie), le 7 avril 1975, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée,
  - b) Monsieur Natale CAPULA, né à Villa S. Giovanni (Italie), le 1<sup>er</sup> novembre 1961, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée,
  - c) Monsieur Alberto CASTELLI, né le 6 octobre 1954 à Milan (Italie), résidant à Via Lavizzari 2A. CH-Lugano.
3. A été nommée commissaire aux comptes de la société:

La société "F.G.S. CONSULTING LLC", ayant son siège social à 520 S. 7<sup>th</sup> Street, Suite C, Las Vegas, NV 89101 (U.S.A.), Nevada Corporation Number E0048502007-7.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2015.

5. L'adresse de la Société est établie à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

DONT ACTE, passé à Junglinster, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: GOERES; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 1<sup>er</sup> juillet 2009. Relation GRE/2009/2341. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 3 juillet 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009086877/231/223.

(090103989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

---

**Mode Design Investment Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 135.893.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009086955/220/12.

(090104076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

---

**European Logistics Feeder S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.820.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009086957/220/12.

(090104109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

---

**European Logistics Income Venture SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.749.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009086958/220/12.

(090104124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

---

**PI Europe 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.793.400,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 87.339.

—  
EXTRAIT

Monsieur Thomas Edward Quinn, gérant de la Société, a changé d'adresse et demeure désormais au 535 Madison Avenue, New York, NY 10022, USA.

Monsieur Jeremiah William Jr. O'Connor, gérant de la Société, a changé d'adresse et demeure désormais au 535 Madison Avenue, New York, NY 10022, USA.

Madame Natina Rotolo, gérant de la Société, a changé d'adresse et demeure désormais au 535 Madison Avenue, New York, NY 10022, USA.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PI Europe 4 S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2009086946/18.

(090104392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

---

**Hansakontor I S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.218.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

*Notaire*

Référence de publication: 2009086950/7241/11.

(090103574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

---

**Paradigm Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 146.739.

—  
Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 06 juillet 2009.

Jean-Joseph WAGNER

*Notaire*

Référence de publication: 2009086951/239/12.

(090103616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

---

**New Star Global Property Management (Luxembourg Five) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 121.795.

—  
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55639 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

*Notaire*

Référence de publication: 2009086952/211/12.

(090103929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

---

**Widem S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7243 Bereldange, 34, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 59.666.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009086962/10.

(090103805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

**Sanope S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 9A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 51.695.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009087014/9.

(090103578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

**Newcontainer Management Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 18.750,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 122.765.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Newcontainer Management Services S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009086301/13.

(090102811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

**Newcontainer No. 4 (Luxembourg) Shipping S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 18.750,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 122.553.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Newcontainer No. 4 (Luxembourg) Shipping S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009086302/13.

(090102813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

**Consolidated Finance and Investment Company Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 10.557.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CONSOLIDATED FINANCE AND INVESTMENT COMPANY HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2009086303/11.

(090102479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

---

**Ideas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 43.444.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social  
à Luxembourg, le 30 avril 2009*

La démission de Madame Marie-Fiore RIES-BONANI est acceptée.

Monsieur Jacopo ROSSI, employé privé, né le 20.04.1972 à San Dona di Piave (Italie), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Pour extrait sincère et conforme

IDEAS S.A.

Alexis BERNARDI / Mariagrazia RINALDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009086887/17.

(090104067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

---

**RGI Co-Invest 1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.921.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Isabelle ....

Référence de publication: 2009086839/10.

(090103744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

---

**RGI Co-Invest 2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.733.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Isabelle ....

Référence de publication: 2009086837/10.

(090103746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

---

**T.C.G. Gestion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 67.822.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Doeke van der Molen

Managing Director

Référence de publication: 2009086836/11.

(090103747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

---

**C.A.S. Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 68.168.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Doeke van der Molen  
*Administrateur Délégué*

Référence de publication: 2009086834/11.

(090103751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

---

**Kilcullen Tesla Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 130.350.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour HOOGEWERF & CIE*  
*Agent domiciliaire*  
Signature

Référence de publication: 2009086845/12.

(090103861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

---

**Everop Square 1.B S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 139.947.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009086292/10.

(090102440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

---

**Everop Square 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 136.706.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009086293/10.

(090102439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

---